

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2019 A 11H30

La Société Assurances Maghrebias S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 31 mai 2019 à 11h30 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les Etats financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2018 ;
- 4) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 5) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2018 ;
- 6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018 ;
- 7) Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;
- 8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;
- 9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2018 ;
- 10) Fixation des Emoluments des membres des Comités de Gestion des risques et des nominations et des rémunérations au titre de l'exercice 2018 ;
- 11) Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

Le projet des résolutions proposé par le Conseil d'Administration

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis - Belvédère

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2019

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2018, sur les conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – CODWAY S.A », sur l'exercice 2018 et après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2018, comme suit :

Bénéfice 2018	10 125 556,632	DT
+ Report à nouveau antérieur	19 080,321	DT
Premier reliquat	10 144 636,953	DT
- Réserve légale	507 231,848	DT
Deuxième reliquat	9 637 405,105	DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés	3 509 808,000	DT
Troisième reliquat	6 127 597,105	DT
- Réserve pour Fonds social	250 000,000	DT
Quatrième reliquat	5 877 597,105	DT
+ Réserves pour réinvestissements exonérés	2 434 532,000	DT

Cinquième reliquat	8 312 129,105	DT
- Réserves facultatives	3 800 000,000	DT
Sixième reliquat	4 512 129,105	DT
- Dividendes (1,000 DT par action)	4 500 000,000	DT
Septième reliquat	12 129,105	DT
- Report à nouveau	12 129,105	DT
Huitième reliquat	0,000	DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2018 à partir du 1^{er} août 2019. Le montant du Dividende est fixé à un (1,000DT) dinar par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2018 à sept mille cinq cents (7 500) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2018 à six mille (6 000) dinars bruts par membre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres des Comités de Gestion de risques et des Nominations et des rémunérations pour l'exercice 2018 à six mille (6 000) dinars bruts par membre

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration du 28/09/2018, de M.Sami Bezzarga en tant qu'administrateur indépendant de la Société pour la durée restante du mandat actuel du Conseil d'Administration qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à